



Responsabilité sur petite parcelle que je laisse libre d'accès

Par **huoz**, le **21/05/2012** à **14:27**

Bonjour,
Nous sommes propriétaires d'une petite parcelle que nous laissons à la disposition de tous pour faciliter le stationnement dans la rue. De plus, il y a un mini jardin, que nous laissons à la disposition d'un couple de voisins qui y cultivent quelques plantes aromatiques, et dont chacun peut accéder par un petit escalier en bois, il est vrai un peu précaire et glissant par temps humide.
Une personne nous a affirmé qu'en cas de chute ou d'un quelconque accident sur notre "parking" ou de l'escalier... nous exposons notre responsabilité, qui pourrait être grave.
Est-ce vrai ?
Si oui, y a-t-il un moyen simple (et gratuit si possible) de se mettre hors d'atteinte de ces soucis tout en conservant l'esprit de partage qui est le notre ?
Suis-je couvert par l'assurance responsabilité civile de mon habitat ?
Voilà trois questions en une !
Merci à l'avance pour l'intérêt que vous voudrez bien porter sur ce qui me préoccupe, et pour votre esprit de partage.
Bien cordialement,
H.

Par **Tisuisse**, le **21/05/2012** à **19:11**

Bonjour,
Consultez l'article 1386 du code civil, vous y trouverez votre réponse.